

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Commune de Châtillon-le-Duc Elaboration d'un Règlement Local de Publicité**

Par arrêté URB.18.08.A09, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc pour une durée de 33 jours consécutifs

**du lundi 16 avril 2018 au jeudi 18 mai 2018 inclus.**

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Michel PERNODET en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que les registres d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Châtillon-le-Duc – Siège de l'enquête publique – 1, Place de la Mairie – 25870 Châtillon-le-Duc :
  - le lundi de 08H30 à 11H30 ;
  - le mercredi de 08H30 à 11H30 ;
  - le vendredi de 08H30 à 11H30 et de 13H30 à 17H00 ;
  - le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois 09H00 à 11H30 ;
- ➔ Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon :
  - du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique en Mairie de Châtillon-le-Duc et au Grand Besançon – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Châtillon-le-Duc :

- **le lundi 16 avril 2018 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le samedi 05 mai 2018 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le vendredi 18 mai 2018 de 14H00 à 17H00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Châtillon-le-Duc, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Châtillon-le-Duc – Commissaire-enquêteur Elaboration RLP  
1, Place de la Mairie – 25870 CHÂTILLON-LE-DUC**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/676>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

[enquete-publique-676@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-676@registre-dematerialise.fr).

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Châtillon-le-Duc et au Grand Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia CHAUSSALET, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 87 85 64 ou par mail [celia.chaussalet@grandbesancon.fr](mailto:celia.chaussalet@grandbesancon.fr).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Châtillon-le-Duc, au Grand Besançon – Mission PLUi, en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet du Grand Besançon, pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Châtillon-le-Duc.

Pour le Président,  
La Conseillère Communautaire Déléguée  
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,  
Catherine BARTHELET  
Maire de Pelousey